Le Tuteur

Tu aimes transmettre?

Tu désires enrichir ta pratique par l'enseignement ? Continuer à avoir un lien avec le DMG ? Tu es volontaire pour accompagner un interne durant tout son DES ?

Le rôle du tuteur:

- Connaître le parcours de l'étudiant·e
- Accompagner l'étudiant e durant toute la durée de son DES, dans ses choix de stage, en cohérence avec son projet professionnel et ses besoins de formation
- Apprécier la progression de l'étudiant-e
- Être la personne ressource de l'étudiant-e
- Accompagner l'étudiant·e dans l'élaboration de son RSCA, aboutissant à l'évaluation en fin de semestre
- Etre acteur de l'évaluation formative de l'étudiant à travers les rencontres et les travaux d'écriture de l'étudiant
- Repérer les étudiant es présentant des difficultés et en référer si besoin à son co-tuteur rice.

Le·a tuteur·rice est accompagné·e et soutenu·e par un co-tuteur·rice

En cas de difficulté avec ses tutoré·es, chaque tuteur·rice peut se référer :

- à son co-tuteur·rice, qui peut prendre contact si besoin avec le groupe de SoUTIEN (Solution Utile à Tout Interne En Nécessité)
- à son groupe territorial de tuteurs·rices,
- au groupe responsable du tutorat au DMG université de Paris

Des outils pédagogiques seront à sa disposition, tel qu'un guide d'entretien, une grille d'évaluation de RSCA, un outil informatique permettant de suivre le parcours pédagogique de l'étudiant.

Concrètement?

Combien de tutorés ?

- La première année : 1 seul·e tutoré·e
- Les années suivantes : 1 tutoré·e de plus chaque année. Maximum 3 tutoré·es simultanément!

Quelle formation ? participer au moins 1 fois par an à un groupe d'échange de pratique (2 heures) sur le tutorat avec son groupe territorial de tuteurs rices

Est-ce que je peux accéder au portfolio de mes tutorés ? Oui, un accès enseignant au site du DMG est prévu pour tous les tuteurs·rices

Contact: dmg-tutorat@listes.univ-paris-diderot.fr

Fiche de poste détaillée d'un tuteur

Nombre de tutoré·es	1 par promotion (1 la première année) Maximum 3
Nombre de rencontres annuelles avec les tutoré·es	Autant que possible en présentiel, mais possible autant que nécessaire en visio : - phase socle (1ère année) : 4 rencontres - à l'entrée dans le DES - une à chaque semestre - avant la validation de la phase socle - en phase d'approfondissement (2ème et 3ème année) : 3 rencontres par an : - une à chaque semestre - une en fin de phase d'approfondissement
Formation initiale	1 à 2 Groupes d'échanges de pratiques des tuteurs (2h) et possiblement un séminaire de formation CNGE Formation tutorat
Indemnisation financière ?	L'objectif du DMG université de Paris est de pouvoir indemniser ses tuteurs à hauteur du temps présentiel investi auprès de leurs tutorés. Malgré tous nos efforts, nous ne pouvons pas garantir à ce jour cette indemnisation qui dépend de l'université
Accès au portfolio des étudiant·es	Oui